



## Indemnités de trajets, petits déplacements.

-----  
Par Lud737

Bonjour, je souhaiterais quelques éclaircissements concernant les indemnités de petits déplacements.  
Je suis dans le BTP dans le secteur de l'électricité et suis en léger désaccord pour les indemnités par zones.  
J'explique à mon employeur que l'indemnité trajet est dû des lors que l'employé part de chez lui pour aller sur les chantiers chaque jours. Que ce calcule ne tient pas compte de l'heure d'embauche mais bel et bien de la distance depuis le siège jusqu'au lieu de travail et que si plusieurs déplacements sont effectués dans la même journée, la distance retenue est celle du chantier le plus éloigné. Que l'indemnité trajet et l'indemnité transport, sont deux choses différentes et à ne pas confondre. Qui a raison et qui à tort et quelle différence y'a t'il entre l'indemnité de trajet et l'indemnité de transport ?  
Merci d'avance pour votre retour.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous n'expliquez pas vos trajets .  
Vous ne dites pas si vous passez au siège, si vous avez un véhicule de service .  
Cela dépend donc de la situation exacte et précise .

-----  
Par Lud737

Trajet: Départ de mon domicile avec le camion de l'entreprise, et direction chantier directement ou passage chez le fournisseur et chantier ensuite.